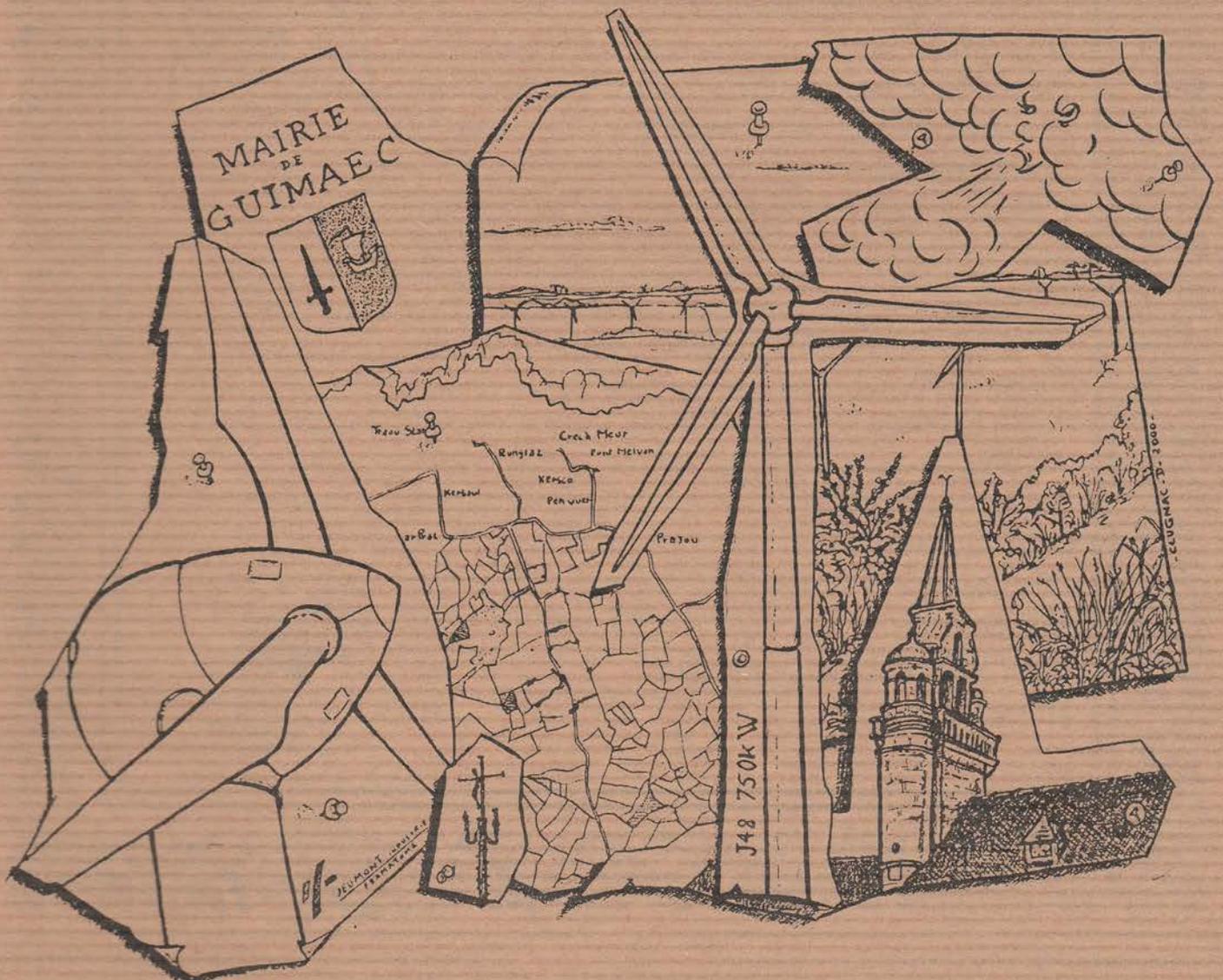


# An Nor Digor

Juillet 2000

Bulletin Communal de Guimaec n°21



# Sommaire

|  |    |
|--|----|
| <b>LA COMMUNE</b>                          |    |
| Le mot du maire                            | 2  |
| La photo de classe                         | 3  |
| Le budget communal 2000                    | 4  |
| La centrale éolienne                       | 5  |
| Le Conseil Municipal des Jeunes            | 7  |
| Exposition de Printemps                    | 8  |
| Le recensement agricole 2000               | 9  |
| O.P.A.H. du Pays de Morlaix                | 11 |
| Devenir propriétaire, construire sa maison | 12 |
| <b>ENVIRONNEMENT</b>                       |    |
| Améliorez votre habitat                    | 13 |
| Réparer ou reconstruire chez vous          | 14 |
| Travaux en milieu aquatique                | 15 |
| L'architecture, une passion assouvie       | 17 |
| <b>HISTOIRE</b>                            |    |
| Pierre-Marie Le Lous (5)                   | 19 |
| "En amzer se : an eost e Treger"           | 22 |
| <b>ASSOCIATIONS</b>                        |    |
| L'Amicale Laïque                           | 23 |
| Les gars de la Rive                        | 25 |
| <b>PORTRAIT</b>                            |    |
| Entretien avec Corinne Perthuis            | 26 |
| <b>TRADITION</b>                           |    |
| Takez Patatez                              | 28 |
| <b>AGENDA</b>                              |    |
| Calendrier des fêtes                       | 29 |
| <b>JEUX</b>                                |    |
| Charade                                    | 29 |
| Suis les fils                              | 30 |
| Mots croisés : 20 (solution) et 21         | 31 |
| <b>HUMOUR</b>                              | 31 |



## Le mot du maire

MAIRIE

S'il y a un domaine où l'intercommunalité doit jouer son rôle, c'est bien celui des espaces naturels.

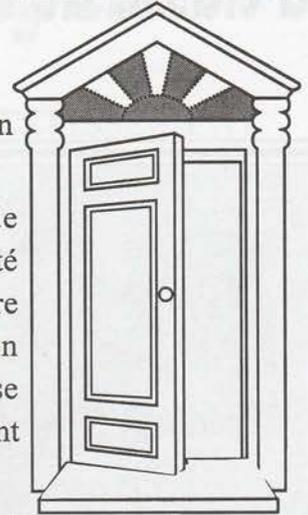
La loi littorale, en mettant en place des mesures strictes de protection du bord de mer et en établissant, en particulier, la non-constructibilité de vastes secteurs, a cherché à créer un équilibre du territoire dont on peut dire que c'est une mesure d'aménagement indispensable. Les citoyens ont besoin d'espaces sauvages pour pouvoir marcher en toute liberté, prendre l'air et se changer les idées. De plus ces paysages sont agréables à l'œil et globalement valorisant pour le tourisme.

Pourtant, en tant que gestionnaires de ces espaces, mais aussi des finances de la commune, un certain nombre de questions se posent à nous. Une commune qui n'a pas la possibilité de transformer son rivage en outil économique que ce soit par la pêche, l'ostréiculture et surtout le tourisme, est une commune que l'on prive de ressources. Si, de plus, on lui demande d'entretenir ces espaces afin que tout le monde puisse en profiter, c'est-à-dire ceux qui sont hébergés là où la capacité d'accueil existe, dans les stations balnéaires ou les villes proches, par exemple, cela revient à mettre l'économie de certaines communes au service d'autres communes et ce n'est pas acceptable. Dès le début, lors de l'aménagement du vallon de Trobodec et du sentier littoral la question a été posée. S'agissant de la mise à disposition des terrains, il n'y avait pas de problème, pour l'aménagement non plus, diverses collectivités se chargeaient de ces investissements sans trop lésiner. Il fallait bien ne pas laisser passer l'occasion. Restait l'entretien. Avec d'autres communes dans la même situation et regroupées dans une association appelée "Rivages de France" nous avons tenté de sensibiliser les parlementaires à ce problème en demandant la création d'une dotation d'environnement destinée à alléger la dépense des communes et qui aurait joué un peu le même rôle que la dotation destinée aux communes touristiques devant faire face à des dépenses élevées en matière d'accueil des vacanciers. Malgré quelques vagues promesses, l'affaire n'a pas abouti, notre lobby n'était peut-être pas suffisamment puissant. Il faut dire qu'entre temps l'intercommunalité se mettait peu à peu en place et nous étions, à chaque fois, renvoyés vers la recherche de solutions intercommunales. Mais, en l'absence de structures, allez donc demander à une commune de participer à une dépense alors que la loi ne lui en fait pas obligation !

La solution est finalement venue de la création de la Communauté de Communes qui en a fait l'une de ses priorités et aujourd'hui c'est la Communauté d'Agglomération qui reprend cet entretien à son compte. Tout est donc bien qui finit bien mais que d'encre et de salive gaspillées pour en arriver là ! Cela me fait penser à ce député radical-socialiste qui, le 10 juillet 1940, après avoir voté les pleins pouvoirs à Pétain, s'était exclamé "Vive la République quand même !".

Profitez bien de l'été.

B. CABON.



## La classe de Melle Rumeur - Année 86 - 87



**De gauche à droite**

**Corinne Quéré - Johan Masson - Pierre Le Goff - Marine Meuric - Anthony Jaouen -  
Ch. Jaouen - Alan Cabon**

**Jérôme David - Anthony Bouget - Laurent Guillou - Sandrine Quiguer - Frédéric  
Jaouen - X - Basile Varési**

**X. Laurier - Julien Huruguen - Audrey Jégaden - Julie Razé - Tony Thépaut -  
Kévin X - Sébastien Guillou**

**Anita Laurier - Nicolas Bouget - Anne-Lise Scouarnec**

## Budget communal ⇒ 2000 : Les grandes lignes

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

|  |                    |
|--|--------------------|
| <b>Dépenses</b>  | <b>3 972 622 F</b> |
| Dépenses à caractère général   | 699 000 F          |
| Frais de personnel   | 1 338 000 F        |
| Charges de gestion courante  | 640 139 F          |
| Charges financières<br>(intérêts des emprunts)   | 161 000 F          |
| Virement à la section<br>d'investissement  | 1 118 483 F        |
| <b>Recettes 3 972 622 F</b>  |                    |
| Produits des services<br>(mouillages, redevance OM,<br>cantine, garderie, camping, tennis)                           | 436 800 F          |
| Impôts et taxes  | 1 599 346 F        |
| Dotations - subventions -<br>participations  | 1 187 530 F        |
| Autres produits de<br>gestion courante<br>(revenus des immeubles)  | 85 000 F           |
| Atténuation de charges<br>(remboursement sur rémunération<br>du personnel : congé maladie,<br>maternité, CEC, Poste) | 264 000 F          |
| Résultat reporté   | 399 946 F          |

### SECTION INVESTISSEMENT

|  |             |
|--|-------------|
| <b>Dépenses</b>                          |             |
| Remboursement emprunts<br>(capital)      | 340 000 F   |
| Travaux de voirie                        | 970 000 F   |
| Travaux à l'école                        | 235 100 F   |
| Travaux divers bâtiments                 | 68 000 F    |
| Travaux extension bâtiment<br>commercial | 500 000 F   |
| Aménagement du bourg                     | 1 650 000 F |
| VRD logements locatifs                   | 190 000 F   |
| Terrain des sports                       | 40 000 F    |
| Achat de terrain                         | 65 000 F    |
| Achat de matériel                        |             |
| - informatique                           | 20 000 F    |
| - autres                                 | 70 000 F    |
| - Lotissement communal                   | 160 000 F   |
| <b>Recettes</b>                          |             |
| Subventions pour                         |             |
| - le bourg (1998) 2e tranche             | 574 145 F   |
| - bâtiment commercial                    | 60 000 F    |
| - voirie                                 | 196 179 F   |
| Emprunts pour                            |             |
| - bâtiment commercial                    | 440 000 F   |
| - aménagement bourg                      | 1 000 000 F |
| TVA                                      | 120 000 F   |
| Autofinancement                          | 1 118 483 F |

# La centrale éolienne de Guimaëc

Depuis le début de l'année, nous savons que le site de Creiz ar Vrac'h a été retenu pour l'implantation de 14 éoliennes de 750 kw, la troisième présentation du dossier a été la bonne.

En 1997, une réunion publique avait attiré quelques personnes à la salle An Nor Digor, les représentants d'Espace Eolien Développement et de l'ADEME avaient expliqué les raisons du choix de ce site et répondu aux différentes



interrogations de l'auditoire. Par la suite, un mât d'étude de la permanence du vent à différentes hauteurs a été installé, il vient d'être déplacé pour étudier l'autre extrémité de la zone.

Pour le moment, les emplacements exacts des éoliennes ne sont pas connus, l'étude sur le terrain qui devrait commencer bientôt va les déterminer. Les propriétaires et locataires des terrains seront bien sûr consultés, la distance minimum des habitations est de 300m.

Afin de mieux informer les habitants de notre commune, un voyage a été organisé le mois dernier pour visiter le site de Goulien où 8 éoliennes sont en place et fonctionnent. Celles qui seront sur notre site sont un peu identiques : un mât de 44 m et 3 pales de 24m. A Goulien, nous avons pu constater un impact visuel, mais pas choquant, les machines par le jeu de la couleur s'intègrent bien dans le paysage, le bruit au pied du mât est pratiquement inexistant, les explications, qui nous ont été données au pied de l'éolienne, étaient surtout perturbées par le passage des voitures à une cinquantaine de mètres. Chaque machine nécessite un accès de 3 à 4 m de large pour permettre l'installation et la maintenance.

Les propriétaires et les locataires des terrains retenus seront approchés par Espace Eolien Développement et Cegelec pour déterminer les emplacements et discuter des loyers annuels.

Le site de Guimaëc devrait être opérationnel avant la fin 2002. Pour le moment, ce sont les seules informations que nous détenons. La population sera tenue informée de l'avancement du projet.

**M. Tanguy**

## La centrale éolienne de Guimaëc (suite)

Le projet de Centrale Eolienne de Guimaëc (Finistère) consiste en l'installation et l'exploitation de 14 éolienne J48 (750 kW et 48 mètres de diamètre) sur le site de Creiz ar Vrac'h. Les 14 éoliennes sont placées en double-ligne et raccordées au réseau public d'EDF par un câble enterré.

Le partenariat industriel du projet de Guimaëc rassemble des entreprises de premier rang dans leur spécialité :

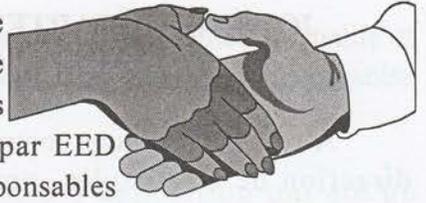
- Jeumont Industrie, entreprise d'électromécanique depuis 1898 et filiale de Framatome, fabricant de l'éolienne J48 ;
- CEGELEC Sud Ouest, entreprise leader en électricité, filiale du groupe Alstom ;
- Espace Eolien Développement, bureau d'études spécialisé en énergie éolienne depuis 1992 et disposant d'une agence à Quimper (EED Ouest).

Le groupement d'entreprises, Jeumont Industrie et CEGELEC Sud Ouest, apporte une garantie de bonne exécution des travaux suivant les standards industriels et assurera la bonne marche des installations. Le projet de Guimaëc constituera ainsi une vitrine du savoir faire français en éolien en vue du développement à l'international sur un marché en forte croissance (+ 20% par an, plus de 13 000 MW installés dans le monde fin 1999).

L'éolienne J48 constitue une innovation majeure dans la technologie éolienne. L'utilisation d'une génératrice à attaque directe supprime le multiplicateur, source de panne et de nuisance sonore. La régulation est effectuée par un convertisseur électronique de puissance permettant de contrôler à chaque instant la vitesse de rotation de l'éolienne tout en gardant une qualité de courant optimale. Ces nouvelles technologies garantissent une fiabilité totale ainsi qu'une grande facilité de raccordement au réseau EDF.

Le choix du site à Guimaëc (880 habitants) est le

résultat d'une concertation locale menée depuis plus de deux ans et demi par EED Ouest avec les responsables



locaux régionaux. Le site se trouve sur un plateau (d'altitude moyenne d'une centaine de mètres) dans un paysage de bocage. Les impacts sur l'environnement ont fait l'objet d'une analyse détaillée en s'appuyant sur des expertises externes (SEPNB : Société pour l'Etude et la Protection de la Nature en Bretagne). Cette démarche garantit une bonne intégration du projet dans l'environnement.

Les retombées sur l'environnement et l'emploi du projet de Guimaëc sont positives : produisant une énergie renouvelable, la Centrale Eolienne de Guimaëc ne produit aucun déchet, ni polluant. Au-delà de la Taxe professionnelle dont bénéficieront les Collectivités Locales, 80% des composants de l'éolienne J48 sont fabriqués en France dont une partie peut être sous-traitée dans la région Bretagne. L'ensemble des travaux de Génie électrique sera réalisé par CEGELEC Rennes. Voirie et génie seront réalisés en sous-traitance locale. Plus de 90% des investissements et 100% de l'exploitation génèrent donc, directement et indirectement, de l'emploi en France ou dans la région (45% générés en région Bretagne). Par ailleurs, les partenaires du projet favoriseront les actions d'accompagnement menées au niveau local (tourisme, pédagogie).

Solidité technique et financière des partenaires, engagement à long terme dans une filière éolienne française, concertation avec les acteurs locaux sont les gages essentiels de la réussite du projet éolien de Guimaëc. Le projet est soutenu par le Conseil Général du Finistère, le Conseil Régional de Bretagne ainsi que par l'Union Européenne (Feder).

**Pour tout renseignement : EED Ouest**

## Conseil Municipal des Jeunes

### JOURNÉE DÉPARTEMENTALE DU 2 AVRIL 2000

A sept heures, nous sommes partis en car en direction de Chateaulin, pour participer à la journée Départementale des conseils de jeunes du Finistère, notre car a pris au passage les jeunes des conseils de Taulé et Ste Sève.

Arrivés à destination, nous nous sommes répartis en plusieurs groupes pour faire des activités en ateliers qui se sont déroulées à l'intérieur et aux alentours du Lycée.

Le matin nous avons fabriqué des instruments de musique avec des branches et du bois, étudié le recyclage des ordures ménagères et ensuite regardé une cassette sur une association pour les pays pauvres( association Afrique Verte).

Le repas de midi était à base de produits bio. L'après-midi nous avons fait des rallyes et on a pu découvrir beaucoup de choses sur les oiseaux, les abeilles, le jardinage bio.

Après toutes ces activités nous avons eu un goûter et ensuite nous avons assisté à un spectacle donné par Jean Kergrist: " Le clown perd la boule" c'était super!

Enfin on a repris le chemin du retour, c'était une journée intéressante, ce qui est dommage c'est que nous étions séparés pendant le déroulement des activités, mais c'était quand même sympa.



Le Conseil des jeunes

## Extension de la supérette



Comme vous l'avez constaté depuis le 27 juin notre supérette s'est agrandie, en effet une extension de 80 m<sup>2</sup> a permis d'obtenir une surface commerciale de 298m<sup>2</sup> et donc de passer de l'enseigne "Relais des Mousquetaires", à celle d'"Ecomarché", cela apporte des améliorations notables, puisque les approvisionnements sont maintenant journaliers, les gammes de produits dans tous les rayons sont augmentées de 1/3 environ, les rayons surgelé, crèmerie, charcuterie, volaille en libre-service sont doublés.

De plus l'Ecomarché de Guimaëc, devenant client direct de la centrale d'achats, les prix sont encore plus compétitifs. Enfin le personnel devrait augmenter de un ou deux postes, et le magasin sera ouvert dorénavant le lundi après midi hors saison.

Pour terminer parlons un peu argent, l'investissement pour cette extension est de 300 000 francs, subventionné à 40%. La location permettra l'amortissement.

Merci à Armand et à son personnel d'avoir répondu à mes questions

J.C. Thilloy

## Exposition de printemps



Pour le 2<sup>e</sup> année Madame Garnier et son équipe se sont installées à la chapelle Notre Dame des joies pour l'expo de printemps.

Dans ce cadre magnifique les oeuvres exposées dégagent tous leurs charmes, et le mélange des tableaux de l'époque avec les peintures actuelles est du plus bel effet.

Les amateurs d'arts ne s'y sont pas trompés d'ailleurs puisque plus de 1000 d'entre eux se sont pressés pour venir admirer et certains acquérir les oeuvres installées par 16 exposants.

A signaler comme chaque année la qualité et la convivialité qui ont marqué le cocktail organisé pour le vernissage.

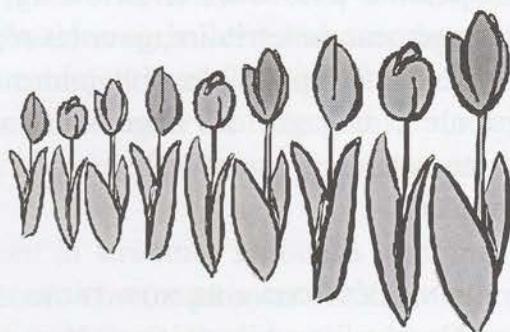
Les 3 semaines d'exposition ont été un moment fort de la vie artistique de notre commune. Que Thégée et ses amis en soient vivement remerciés. Nous savons que cela nécessite un gros travail de leur part. Je voudrais aussi signaler la coopération de l'ULAMIR Trégor ouest et de son directeur Michel Simon qui s'est également investi dans cette opération.

Alors nous le souhaitons tous : rendez-vous l'année prochaine pour l'expo du printemps 2001.

J.C. Thilloz

## Nouvelle enseigne

Christian Sephaire, création et entretien de jardins. Petits travaux de maçonnerie.  
Adresse : 5 Hent Lokireg



## La photo du siècle

Tous les Guimaëcois sont invités le dimanche 16 juillet à 16h pour la photo du siècle. Cette photo sera prise devant l'église et sera suivie du pot de l'amitié. Elle paraîtra dans le Télégramme 5 semaines plus tard. Différents modèles seront proposés à la vente (pour les tarifs, voir le Télégramme du dimanche). Venez tous, plus nous serons nombreux et plus le cliché aura de valeur historique !



## Le recensement agricole 2000 est arrivé...

Vous avez sans doute vu les affiches annonçant le recensement agricole 2000. Et vous allez bientôt recevoir un courrier du service statistique de la Direction départementale de l'agriculture et de la forêt, vous prévenant de la visite des enquêtrices et enquêteurs chargés de recueillir les informations concernant chaque exploitation agricole.

Merci de leur faire bon accueil dans notre commune et de les aider dans cette tâche qu'ils accompliront du 1er octobre 2000 au 31 janvier 2001.

### POURQUOI LE RECENSEMENT AGRICOLE ?

Certains d'entre nous s'interrogeront peut-être sur les raisons de ce recensement. Il s'impose tout d'abord parce que tous ceux qui sont concernés par l'activité agricole : exploitants, organisations professionnelles, associations de défense des consommateurs, élus locaux et nationaux, collectivités locales, services administratifs, pouvoir politique, etc., ont besoin de disposer d'une vision globale de notre agriculture pour analyser la situation présente et prendre les bonnes décisions pour préparer l'avenir.

Le recensement agricole permettra ainsi aux pouvoirs publics d'évaluer l'impact des décisions prises et de préparer celles à venir : politique agricole commune, pour l'Union européenne ; loi d'orientation agricole, pour le gouvernement ; gestion de l'espace et aménagement du territoire, pour les régions, les départements et les communes.

Enfin, il répond aux obligations internationales de la France qui, pour conduire sa politique agricole et engager des négociations avec ses partenaires, doit disposer des données les plus exactes et les plus actuelles sur la situation agricole, comparables à celles de ses voisins européens.

### UN QUESTIONNAIRE NOVATEUR

Ceux qui avaient été enquêtés en 1988, en 1979 ou plus tôt se souviennent peut-être de la visite des enquêteurs et de leurs questionnaires. La méthode est toujours la même. Ces enquêteurs, recrutés parmi la population locale, déjà familiarisés avec les questions agricoles, ont reçu une formation auprès des services départementaux de statistique agricole.

Ils "opèrent" de la même façon que lors des derniers recensements, et la séance des questions-réponses ne devrait pas durer plus d'une heure à une heure et demie.

Le questionnaire, en revanche, a été rénové, afin de prendre en compte les préoccupations actuelles. Certaines parties traditionnelles ont été réduites au profit de questions portant sur les "pratiques culturelles raisonnées", pour mieux préserver l'environnement, les "signes de qualité", comme les labels et les appellations d'origine, les Contrats Territoriaux d'Exploitation, le gel des terres, les primes et les droits à produire.

## Le recensement agricole 2000 est arrivé... (suite)

### QUI EST CONCERNÉ ?

Le recensement agricole concerne toutes les exploitations agricoles, même les plus petites : des seuils très bas ont été retenus (6 chèvres, 10 ruches, une vache, etc.) pour parvenir à une description très fine des différentes façons dont les Français, aujourd'hui pratiquent toutes les formes d'agricultures et d'élevage.

### UN QUESTIONNAIRE CONFIDENTIEL

Les questionnaires issus de ce recensement aboutiront exclusivement dans les services statistiques départementaux du Ministère de l'agriculture et de la pêche, qui sont tenus à la plus absolue confidentialité, conformément à la loi du 7 juin 1951. Comme vous le constaterez, ils ne comportent aucune question sur la valeur des résultats financiers ni sur les revenus des agriculteurs. Vos réponses ne serviront qu'à des traitements statistiques portant sur des ensembles de données, à l'exclusion de tout traitement individuel. Les résultats publiés concerneront toujours un nombre suffisant d'exploitations pour interdire toute identification individuelle.

### CALENDRIER D'UNE ENQUÊTE ANNONCÉE

- Le recensement agricole 2000, préparé depuis 1998 par les services national, régionaux et départementaux de statistique agricole, est entré dans sa phase active à la fin de 1999, avec le travail des statisticiens chargés de dresser la liste des exploitations agricoles à recenser dans notre commune. Cette opération, qui s'est terminée (ou qui se termine) en avril 2000, s'est appuyée sur la réunion de la commission communale constituée pour confronter la liste établie dans les "bureaux" à la réalité agricole de notre commune, telle que nous la connaissons concrètement.

- À la suite de cette réunion, ceux d'entre vous dont la structure répond à la définition statistique d'une exploitation agricole ont reçu (ou vont recevoir) en septembre 2000 un courrier émanant de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt, expliquant le déroulement des opérations de recensement.

- Un peu plus tard, à partir d'octobre, vous verrez fleurir des affiches évoquant le recensement agricole 2000 : elles annonceront l'arrivée imminente des enquêtrices et enquêteurs de terrain chargés de rencontrer les exploitants agricoles et de remplir les questionnaires du recensement.

- Le travail de ces enquêteurs de terrain commencera en octobre 2000 et durera jusqu'au 31 janvier 2001 dans la plupart des communes.

## O.P.A.H. du Pays de Morlaix

**PROPRIÉTAIRES DE LOGEMENTS À RENOVER, CECI VOUS CONCERNE :**

### Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat du Pays de Morlaix

Participation des communes à la réhabilitation des logements locatifs

Un des objectifs de l'OPAH du pays de Morlaix est le développement d'un parc locatif privé.

#### Quelques rappels :

Un propriétaire d'un logement locatif privé qui souhaite profiter des subventions accordées par l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH) dans le cadre de l'OPAH du Pays de Morlaix a le choix entre :

#### 1. Fixer librement le prix du loyer qu'il demandera au locataire

Il percevra alors la subvention minimum de l'ANAH de 25 % du montant des travaux subventionnables.

#### 2. Passer une convention avec l'Etat qui fixe le montant du loyer

En contrepartie, il va bénéficier d'une subvention de l'ANAH de 35 % au lieu de 25 %. Le locataire, lui, pourra percevoir l'APL (Allocation Personnalisée au Logement) ce qui va lui permettre de diminuer la part du loyer dans ses dépenses.

#### Avantages pour un propriétaire qui a choisi la 2<sup>ème</sup> solution, soit le conventionnement du logement :

- Il perçoit un montant plus élevé de subvention pour un montant de travaux identiques,
- Les locataires ont une charge nette de loyer plus faible, d'où une diminution des risques d'impayés,
- Le propriétaire peut également percevoir directement l'APL, ce qui lui assure une sécurité de paiement d'une partie importante du loyer.

#### Avantages pour les locataires :

- Les ménages à revenus moyens peuvent ainsi trouver une location à prix modéré adaptée à leurs ressources et bénéficier de l'APL.

#### Orientation de l'OPAH du Pays de Morlaix : la réhabilitation de logements conventionnés

L'OPAH du Pays de Morlaix s'est donné pour objectif la réhabilitation de logements conventionnés pour lesquels les loyers (fixés par la convention entre l'Etat et le propriétaire) équivalent alors à des loyers HLM afin de permettre à des familles à revenus moyens d'habiter des

logements de qualité dans toutes les communes.

#### Avantages pour les communes :

- Conserver les habitants dans des conditions d'habitat correctes
- Captiver de nouveaux habitants
- Réhabiliter un bâti ancien en centre bourg par exemple

**Rappelons que sur le territoire de l'ancienne communauté de communes, 42 % des logements locatifs améliorés depuis le début de l'OPAH étaient vacants avant travaux.**

#### Les moyens d'incitation

Les propriétaires bailleurs sont invités à se tourner vers le conventionnement par des incitations financières des différents partenaires :

##### 1. Les communes

En 1999 et dès le démarrage de l'OPAH, toutes les communes ont individuellement voté un complément de subvention de 5 % des travaux subventionnés, versé au bailleur pour les logements conventionnés à partir du type 3, soit des logements pour familles avec enfants, ce qui entraîne automatiquement une majoration des subventions de l'ANAH.

##### 2. L'ANAH

Si la commune accorde un complément de subvention de 5 %, elle accorde automatiquement une majoration de 5 % soit un taux de subvention de 40 %.

##### 3. L'Etat

Par décision préfectorale, le montant du loyer conventionné a été augmenté sur le périmètre de l'OPAH pour atteindre l'équivalent du loyer HLM

**- Subventions totales pour les logements conventionnés à partir du T3 :**

- . 35 % de l'ANAH en OPAH
  - . 5 % de la commune
  - . 5 % supplémentaire de l'ANAH si et seulement si la commune a délibéré pour accorder 5 % de subvention pour les logements conventionnés à partir du T3
- Total : 45%

**Permanence de la mairie : le 1er lundi, tous les deux mois de 14h45 à 16h**

## Devenir propriétaire, construire sa maison

### L'ADIL VOUS AIDE À Y RÉPONDRE

Vous avez envie d'un logement bien à vous, posez-vous les bonnes questions :

- Pouvons-nous devenir propriétaire avec ce que nous gagnons ?
- Quel est le prix d'achat compatible avec nos revenus ?
- Comment nous y retrouver dans la diversité des formules de prêts proposées sur le marché ?
- Quels sont les prêts et aides auxquels nous aurions droit ?
- Comment concilier l'achat d'un logement avec l'évolution de notre situation :
- Familiale : mariage, union libre...
- Professionnelles : contrat à durée déterminée, mobilité, retraite... ?
- Acheter du neuf ou de l'ancien ?
- Comment les mensualités de nos prêts vont-elles évoluer dans le temps ?
- A quoi nous engage la signature d'un contrat : contrat de construction, promesse de vente, contrat de réservation, offre de prêt... ?



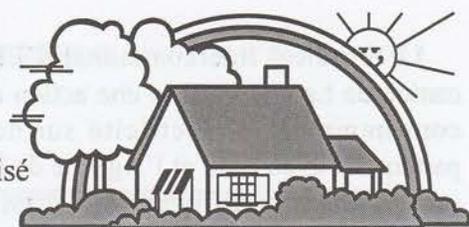
Contactez l'ADIL :

Elle vous offre un conseil complet, neuf et gratuit pour éclairer votre choix.

Ses conseillers spécialistes du droit et du financement du logement :

- Etabliront avec vous un diagnostic

personnalisé de votre projet,



conforme à votre situation et à son évolution prévisible : étude de financement, information sur les différentes formules de prêts, aspects juridiques...

- Réaliseront différentes simulations financières pour un achat de logement neuf ou ancien...
- Vous conseilleront sur :
- Les démarches à effectuer pour acheter ou faire construire,
- Les contrats proposés par les professionnels : constructeurs, agents immobiliers, notaires, architectes...
- Les impôts, taxes et assurances liés au logement,
- Les règles applicables au lotissement ou à la copropriété...

Prenez rendez-vous avec votre ADIL et venez munis des renseignements nécessaires à l'établissement de votre diagnostic.

### CENTRE D'INFORMATION SUR L'HABITAT

23 rue Jean Jaurès  
29000 QUIMPER

14 Bld Gambetta  
29200 BREST

Tél. 02 98 53 23 24  
Fax 02 98 90 54 60

Tél. 02 98 46 37 38  
Fax 02 98 43 47 40

E-Mail : [ADIL29@ANIL.ORG](mailto:ADIL29@ANIL.ORG)

### Permanence :

MAIRIE DE LANMEUR : LE QUATRIÈME MARDI DE  
CHAQUE MOIS - HORAIRE : 13H30 - 15H30

## Chauffage électrique : faites des économies

Le Syndicat Intercommunal d'Electrification du canton de Lanmeur mène une action de maîtrise de la consommation d'électricité sur notre canton, en partenariat avec EDF et l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME).

Cette opération a pour but, pour les particuliers d'économiser sur leur facture d'énergie et, pour la collectivité, de maîtriser la demande en électricité et réduire les coûts d'aménagement des réseaux électriques, propriété du syndicat.

De cette opération dont vous serez les premiers acteurs découleront de nombreux avantages tels que :

Diminution des consommations donc de la facture énergétique,

- Amélioration du confort thermique,
- Aide financière sur les investissements,
- Diminution des dépenses de la collectivité.

Pour vous, habitants de Guimaëc, un conseiller en énergie est à votre service au Syndicat d'Electrification du canton de Lanmeur. Il vous conseillera sur les travaux appropriés à votre logement et vous aidera à obtenir les aides qui financeront une partie de ces travaux. Ceux-ci devront être effectués par des professionnels.

Les actions qui permettront de réduire votre facture énergétique et d'obtenir des aides financières si vous avez le chauffage électrique sont les suivantes :

- Optimisation tarifaire des contrats EDF,
- Isolation (combles, sol, murs, ouvrants)
- Ventilation,
- Programmation et régulation des appareils de chauffage,
- Délestage,
- Remplacement des appareils de chauffage,
- etc.

Les aides financières octroyées par l'ADEME peuvent atteindre 70 % des matériels mis en oeuvre, jusqu'à un plafond de 9000 F. Dans l'enveloppe de ce plafond global de 9000 F, chaque type de matériel mis en oeuvre ouvre droit à des aides dont le montant est

lui-même plafonné.

Vous pouvez également bénéficier de la TVA réduite (5,50 %), des aides de PROMOTELEC Habitat existant (de 1000 à 10500 F)...

Exemple de travaux :

Une personne remplace 4 appareils de chauffage et installe un gestionnaire d'énergie

|                                      |                    |
|--------------------------------------|--------------------|
| Appareils de chauffage (4 appareils) | 6330 F TTC         |
|                                      | 965 Euros          |
| Programmateur                        | 2110 F TTC         |
|                                      | 322 Euros          |
| Main-d'oeuvre (7 heures)             | 2215 F TTC         |
|                                      | 338 Euros          |
| <b>Total TTC</b>                     | <b>10655 F TTC</b> |
|                                      | <b>1625 Euros</b>  |

dont TVA à 5,50% 586 F

Le montant des dépenses pris en compte pour le remplacement des appareils de chauffage est de 6330 F (inférieur au plafond maxi pour les appareils de chauffage fixé à 6500 F). Le montant des dépenses retenu pour l'installation du programmateur est limité au plafond fixé à 2000 F pour l'installation d'un programmation ou d'une régulation.

L'aide financière est donc de  $8330 \text{ F} \times 0,70$  soit 5831 F (889 Euros) soit 55 %.

Contact :

**Frédéric MARCHAND**

**Place Yves Laviec**

**29610 GARLAN**

**Tel : 02 98 79 15 02**

**Email : [conseils.energies@wanadoo.fr](mailto:conseils.energies@wanadoo.fr)**

## Réparer ou reconstruire chez vous : vos droits et devoirs

Faut-il demander un permis de construire ou déposer une déclaration de travaux avant de réparer ou de reconstruire ?

|   |                               |
|---|-------------------------------|
| Réfection et remise en état de la toiture, de portes et de fenêtres.  | <b>Aucune formalité</b>       |
| Reconstruction à l'identique de la toiture, remplacement de fenêtres, portes ou volets et tous autres travaux de réparation ou de réfection qui ne modifient pas l'aspect extérieur ou le volume du bâtiment ou ne créent pas de niveaux supplémentaires. | <b>Aucune formalité</b>       |
| Travaux de réparation et d'entretien ou travaux de réfection effectués avec d'autres matériaux que ceux utilisés initialement.  | <b>Déclaration de travaux</b> |
| Travaux de ravalement.  | <b>Déclaration de travaux</b> |
| Reconstruction de la toiture incluant des modifications par rapport à la toiture détruite.  | <b>Déclaration de travaux</b> |
| Reconstruction d'un bâtiment partiellement démoli, lorsque aucune surface de plancher n'a été détruite ou lorsque les surfaces de plancher détruites et à reconstruire sont inférieures ou égales à 20m <sup>2</sup> .                                    | <b>Déclaration de travaux</b> |
| Reconstruction d'un bâtiment partiellement démoli ayant pour effet de reconstruire ou créer une surface de plancher supérieure à 20m <sup>2</sup> .   | <b>Permis de construire</b>   |
| Reconstruction d'un bâtiment entièrement démoli, même avec des matériaux épargnés par les intempéries.  | <b>Permis de construire</b>   |

*Nota : Si les travaux sont situés dans un secteur sauvegardé, une autorisation spéciale de travaux est toujours requise. Se renseigner auprès de votre mairie ou de la Direction Départementale de l'Équipement.*

**Attention : Tout manquement à la législation du permis de construire est passible du Tribunal Correctionnel.**

## Travaux en milieu aquatique

Afin de protéger au mieux la ressource en eau et la faune aquatique (poissons, mammifères...) et d'éviter tout conflit entre usagers, il nous a semblé utile de procéder à quelques rappels.

### DÉFINITION DES MILIEUX AQUATIQUES :

Cours d'eau : un ru de quelques centimètres de large peut être apte à héberger une vie aquatique et constitue donc généralement un cours d'eau.

#### Zone humide :

- Prairies enherbées contenant partiellement Jonc, Oenanthe, Ache, Carex, Iris...

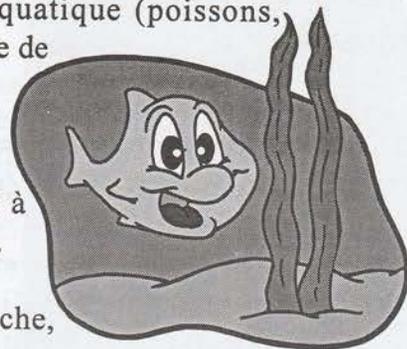
- Cariçaies, tourbières, roselières...

Bois humides à Saule, Bouleau, Chêne...

- Plans d'eau

- Mares

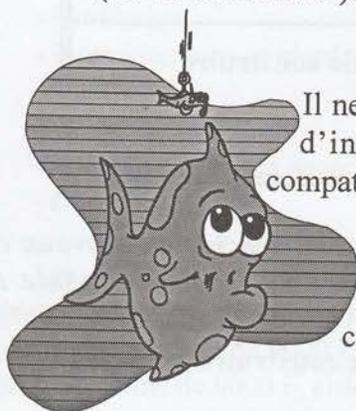
- Etangs



### Travaux non réalisables sans avis des agents de l'administration (Lois Pêche de 1984 et sur l'Eau de 1992) :

- Assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblai, de zone humide supérieure à 1 000 m<sup>2</sup> ;
- Création de plan d'eau supérieur à 1 000 m<sup>2</sup> ;
- Captage de l'eau d'un cours d'eau ;
- Modification de la largeur et de la profondeur d'un cours d'eau ;
- Rectification d'un cours d'eau ;
- Construction d'un barrage causant une chute d'eau de 35 cm ou plus lors des débits d'étiage ;
- Construction d'épis et déflecteurs ;
- Dans le lit d'un cours d'eau, surtout en période de reproduction des Salmonidés

(du 01/11 au 30/04).



Il ne s'agit pas d'interdire toute intervention destinée à faciliter une activité, mais d'insister sur la nécessité de prendre conseil pour rendre tous les usages compatibles en conservant la qualité des milieux naturels.

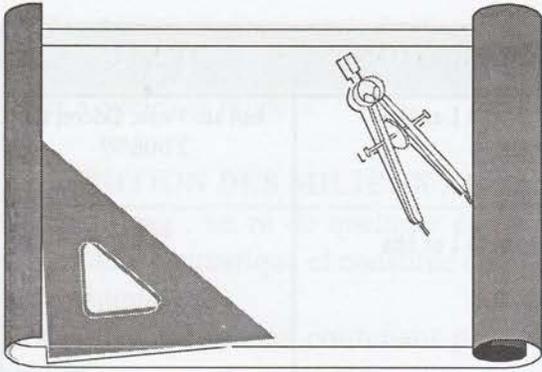
Attention : la réglementation va prochainement évoluer, notamment en ce qui concerne les travaux de busage et les interventions en zone d'expansion des crues. Nous tiendrons les lecteurs au courant dans un prochain numéro.

## Travaux en milieu aquatique (suite)

| TRAVAUX   | AUTORISATION  | DÉCLARATION  | TEXTE                             |
|---|---|--|-----------------------------------|
| Assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblai, de zone humide d'une surface   | supérieure ou égale à 1ha   | entre 0.1 et 1ha   | Loi sur l'eau, Décret du 27/08/99 |
| Création de plan d'eau dont les eaux s'écoulent dans un cours d'eau de première catégorie (la presque totalité des cours d'eau du Finistère), la surface étant        | supérieure ou égale à 1ha   | entre 0.1 et 1ha   | idem                              |
| Création de plan d'eau autre que ci-dessus, la surface étant  | supérieure ou égale à 3ha   | entre 0.1 et 3ha   | idem                              |
| Vidange d'un plan d'eau dans un cours d'eau de 1ère catégorie, la surface étant   | supérieure ou égale à 1ha   | entre 0.1 et 1ha   | idem                              |
| Vidange d'un plan d'eau autre que ci-dessus, la surface étant   | supérieure ou égale à 3ha   | entre 0.1 et 3ha   | idem                              |
| Barrage entraînant une hauteur de chute en débit moyen de 35 cm ou plus   | oui   |  | Loi sur l'eau, Décret du 29/03/93 |
| Couverture d'un cours d'eau sur une longueur  | supérieure ou égale à 100m  | entre 10 et 100m   | idem                              |
| Ouvrage dans le lit mineur constituant un obstacle à l'écoulement des crues   | oui   |  | idem                              |
| Détournement, dérivation, rectification, canalisation   | oui   |  | idem                              |
| Prélèvement d'un débit total  | supérieure ou égale à 5% du débit moyen mensuel sec de récurrence 5 ans | compris entre 2 et 5% du débit moyen mensuel sec de récurrence 5 ans | idem                              |
| Travaux et installations dans le lit d'un cours d'eau susceptible de détruire frayères, zones de croissance ou d'alimentation ou de réserves de nourriture du poisson | oui   |  | Loi Pêche du 29/12/84             |

Jean-Marie RELLINI  
Technicien de rivières du Syndicat Mixte du Trégor

## L'architecture, une passion assouvie

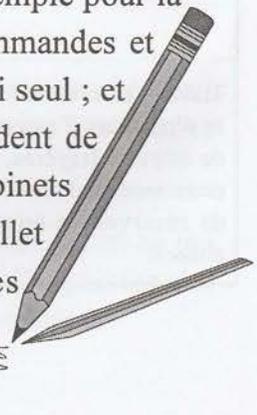


L'implantation d'un cabinet d'architecture sur la commune de GUIMAEC peut surprendre ; en effet, l'activité d'architecte était jusqu'à peu essentiellement réservée au milieu urbain. Elle consiste à conceptualiser des structures et des aménagements, du projet au terme d'achèvement.

Alain LE SCOUR et Jean-Christophe DELGADO ont choisi de s'installer en milieu rural ; afin de découvrir leur activité, nous sommes allés les rencontrer. Reprenons le parcours qui les a conduits ici. Alain LE SCOUR après l'obtention du baccalauréat entre à l'école d'architecture de Toulouse en 1983 ; il y rencontre Jean-Christophe et ils deviennent amis. Au terme de sept années d'études, ils obtiennent leur diplôme d'architecte en 1990. C'est alors que l'un et l'autre débutent leur parcours professionnel. Alain se retrouve à Paris où il travaille comme architecte d'intérieur notamment et exerce des activités diverses en rapport avec son métier chez différents patrons jusqu'en 1992 date à laquelle il revient pour s'installer à Guimaëc où il pense pouvoir " percer " dans cette profession sur un secteur rural et touristique jusqu'alors dépourvu de cette spécificité. La première de ses réalisations sera une maison d'habitation implantée à Locquirec bientôt suivie de commandes publiques à savoir :

- L'aménagement d'une classe à l'école de Guimaëc
- La caserne des pompiers de Lanmeur

Il faut à ce titre, souligner qu'en matière d'aménagement et de réalisation de structures publiques importantes, les collectivités locales arrêtent le choix de l'architecte à la suite d'appels d'offres et de sélection par voie de concours, ce qui a été le cas de la caserne des sapeurs pompiers et de la salle " Steredenn " de Lanmeur ou d'autres bâtiments par exemple pour la D.D.E. (Direction Départementale de l'Équipement). L'augmentation des commandes et l'ampleur de certaines réalisations ne permettent plus à Alain d'y répondre à lui seul ; et c'est en 1997 que les deux amis qui ont gardé des contacts permanents décident de s'associer. Jean-Christophe qui jusqu'alors a exercé sa profession dans des cabinets d'architecture de Toulouse s'installe pour travailler avec Alain. Ils créent en juillet 1998 leur propre société implantée toujours au bourg de Guimaëc. Les commandes vont ensuite se succéder et l'activité se diversifie pour s'ouvrir notamment vers le domaine de l'urbanisation c'est le cas de

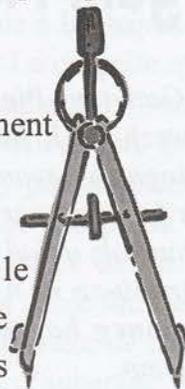


## L'architecture, une passion assouvie (suite)

l'aménagement du bourg de Guimaëc. Nous allons maintenant nous intéresser de plus près à cette profession.

A côté du domaine public évoqué plus haut, l'activité concerne également des particuliers ; deux possibilités s'offrent à eux :

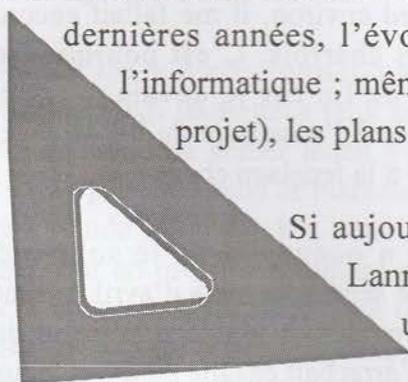
1- A partir de critères définis tels que : le budget prévu, le terrain, le calendrier d'exécution des travaux, l'architecte est maître d'œuvre, c'est-à-dire, qu'il assiste la future réalisation de sa conception jusqu'à la remise des clés (plan, propositions d'entreprises, choix des matériaux, suivi des travaux...). Ce type de contrat s'applique aussi bien pour une nouvelle réalisation que pour une rénovation ou une extension. L'intérêt de cette formule est une sécurité d'un ouvrage terminé qui donne au client l'assurance de la garantie décennale.



2- Le particulier sollicite l'architecte pour seulement le plan de sa future maison, il a dans ce cas une mission de conseil et de concepteur de plan (dessinateur).

Les techniques de travail utilisées.

Alain et Jean-Christophe ont acquis durant leur formation un savoir-faire " traditionnel " qui consiste à utiliser les outils du dessinateur tels que : crayon, règle, compas, table. Depuis ces dernières années, l'évolution technologique a conduit nos professionnels à utiliser l'informatique ; même si le travail de base reste l'esquisse " manuelle ", (support du projet), les plans sont ensuite conçus sur ordinateur en 2 ou 3 dimensions.



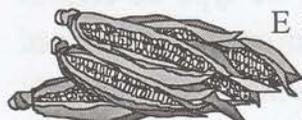
Si aujourd'hui le secteur pourvoyeur de commandes est le canton de Lanmeur et la zone nord du Finistère, nos deux architectes souhaitent une extension géographique de leur activité avec le désir que celle-ci s'oriente davantage vers l'habitation de type individuel.

Nous leur souhaitons de prospérer dans cette voie et les remercions pour leur agréable accueil.

Nicole GLERAN et Anne-Marie BEVOUT.

## A-hed ar c'hantved gant Pier-Mari Lous (5)

*Ganet eo Pier-Mari LOUS e Penn Lann er bloavezh 1911, ha panevet e amzer brizonier, eo bet ingal o vevan e Gwimaeg. Meur a wech en deus kemeret perz e buhez ar barrez, anavezet gantan kalz a dud ha gwelet meur a dra o chench. An traoù-se ni n'eus kontet d'An Nor Digor e brezhoneg hag a zeu tamm ha tamm er maez ganeomp.*



E pad pell ez eus bet lin en douar, dre amañ, evit ober lien. Klevet 'meus bet laret e oa bet degaset an trevad-se barzh ar vro en amzer Colbert evit kaout lien d'ober gouelioù evit ar bagoù.

E pep feurm e veze lin. Un dra a-bouez a oa rak koñverz al lin a oa mat. Me am eus ket hadet lin james peogwir e oa kalz a brajeier e Mez ar Bez hag evit trec'hiñ a foenn e ranken kaout kalz a dud da sikour ac'hanon-pevarzek falc'her a veze ganin-ha benn eizhteiz goude pe wardro e oa ret din kaout tud adarre da charread anezhañ. Setu, evit ar rezonse n'hellen ket lakaat lin rak me am bije da vont, goude, da sikour tennañ lin d'ar re a veze bet o sikour ac'hanon d'ober foenn.

Al lin ne chome ket pell en douar. Hadet veze e miz ebrel. Lavaret e veze: "Etre Jorj ha Mark ec'h a al lin d'ar park". Ha tennet e veze e miz gouere, araok an eost. Ur sac'had a gustumed hadañ hag ur sac'had a rae kant-tri-ugent lur. Gantañ ec'h helled hadañ douar un devezh arat.

Pa veze mat priz al lin, war ur feurm daou a gezeg enni evit ober al labour, da lavarout ur feurm war dro pemzek devezh arat a zouar labour, e servije un devezh arat lin da baeañ ar gouel mikael. Setu an dra-se a oa kalz.

## A travers le siècle avec Pierre-Marie LE LOUS (5)

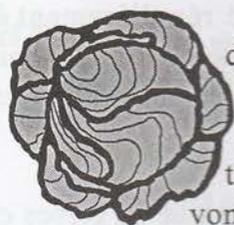
*Pierre-Marie LE LOUS est né en 1911 à Penn Lann et, si l'on excepte la période de captivité en Allemagne, il a toujours vécu à Guimaëc. S'investissant volontiers de la vie locale, il a connu beaucoup de monde et observé plus d'un bouleversement. Il en a fait part à An Nor Digor au cours d'une série d'entretiens en breton.*

Pendant longtemps on a cultivé le lin dans ce pays pour la fabrication des toiles. J'ai entendu dire que cette culture avait été introduite dans le pays du temps de Colbert pour tisser des voiles pour les bateaux.

On cultivait le lin dans toutes les fermes. C'était important car le commerce du lin était prospère. Pour ma part, je n'en ai jamais semé parce qu'il y avait beaucoup de prés à Mez ar Bez ce qui faisait que pour couper le foin je devais avoir de l'aide-nous étions quatorze faucheurs- et une semaine plus tard environ, il me fallait encore du monde pour les charrois. C'est pourquoi je ne pouvais semer de lin car je devais, peu après, apporter mon aide à l'arrachage du lin de ceux qui avaient participé à la fenaison chez moi.

Le lin n'occupait pas le sol pendant longtemps. On le semait au mois d'avril. Un dicton disait: "Entre Georges et Marc on porte le lin au champ"(1). On l'arrachait ensuite au mois de juillet, avant les moissons. On semait habituellement le contenu d'un sac ce qui faisait cent soixante livres. De quoi ensemer un journal(2).

Quand le prix du lin était bon, dans une ferme à deux chevaux de labour, c'est-à-dire une ferme de quinze journaux de terre labourable environ, il permettait de payer le fermage. C'était beaucoup.



Mont a rae ar re o doa un dachenn lin da bardon Sant Jelvestr e kichen Kervouster e Plougasnou. Araok mont e tibluskent ur wialenn kelvez da vont gante ha da soublañ anezhi er feunteun a oa e-tal ar chapel. Atav 'mañ eno. Ar chapel zo bet adkempennet nevez zo met n'eo ket brasoc'h evit un tamm lochenn. Ur wech er gêr e veze graet un tamm troc'h e beg ar vazh hag e lakaent un dreujenn berroc'h a-dreuz barzh an troc'h-se setu an dra-se a rae ur groazig a veze plantet e penn an dachenn lin. Se a veze graet, a gonted, abalamour a rae un efed war al lin da lakaat anezhañ da vezañ kaer. Sañset e tlee sevel betek uhelled ar groaz. A-wechoù e veze lakaet ur bod spern en dro d'ar groaz. Se a veze graet abalamour da gas an drougaviz diwar an dachenn, evit ampech an dud da deliñ ur sort fall warni. Heñvel e veze graet ur wech echu hadañ an eost, ur bod spern ivez e-tal an ode. Se oa ur stumm relijiel er vro. Pa veze ganet ul leue bihan pe un ebeul e veze taolet ar gwele da sec'hañ war ur bod spern ivez da ampech drougavizañ al loen bihan. Marteze ne grede ket an drougspered tostaat d'ar spern dre ma zo drein ennañ. Un tamm beuz, benniget gant sul vleunioù, a veze lakaet ivez e korn ar park, evit goulenn ur c'hras digant an Aotrou Doue.

Al lin a veze tennet gant an dorn. An tennerien n'em lakae deus renk ha pep hini a ranke heuliañ. Ret e oa kemer ledan a-walc'h abalamour da gaout plas da astenn ar blantenn. Al lin a veze da dreiñ goude ha ne oa ket boan da begoù un tass bezañ war an tass all petramant ne oa ket voian da dreiñ anezhe. An hini a veze tapet warlec'h un tenner dister, un hag en deveze poan o kemer ledan a-walc'h, a ranke-eñ kemer muioc'h a-benn derc'hel ar reñk evit astenn al lin. Komprenet e veze e c'helle un den tennañ ur boezellad ed en e zevezh.

Chom a rae, goude, al lin ur pennad war an douar da aogañ hag eno e veze troet gant ur vazh. A-wechoù, deus ma veze an amzer, ne veze ket dastummet c'hoazh pa groged gant an dornañ. Ur

Ceux qui possédaient une parcelle de lin se rendaient au pardon de Saint Sylvestre(?), près de Kermouster dans la commune de Plougasnou. Avant de partir, ils avaient soin de couper une baguette de coudrier qu'ils écorçaient afin de la tremper dans la fontaine attenante à la chapelle. On peut encore la voir aujourd'hui. La chapelle qui est minuscule a été restaurée récemment. Une fois rentrés à la maison, ils pratiquaient une fente à l'extrémité de la baguette et ils y passaient une tige plus courte de manière à former une petite croix qu'ils plantaient au bout de la pièce de lin. Cela avait disait-on un effet bénéfique sur le lin. Celui-ci devait, en principe, atteindre la hauteur de la croix. Parfois on installait un rameau d'aubépine autour de la croix. On faisait cela pour éloigner le mauvais oeil, pour empêcher les jeteurs de sorts d'agir. Quand la moisson était semée on plantait également un bouquet d'aubépine à l'entrée du champ. C'était une coutume religieuse du coin. Après la naissance d'un veau ou d'un poulain on exposait la délivrance sur un massif d'aubépine afin qu'elle sèche et tienne le mauvais sort à bonne distance du jeune animal. Peut-être que le Malin n'osait s'approcher de l'aubépine à cause de ses redoutables piquants. On disposait aussi un brin de buis, béni le jour des rameaux, au coin du champ afin d'attirer sur les cultures les grâces du Bon Dieu.

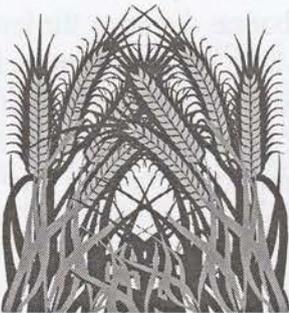
Le lin était arraché à la main. Les arracheurs se mettaient en ligne, chacun étant légèrement décalé par rapport à son voisin. Tous devaient suivre le rythme. Il fallait arracher une bande suffisamment large pour pouvoir étendre la plante. Le lin devant être tourné et retourné plusieurs fois, il fallait éviter que l'extrémité d'un rang recouvre une partie du rang d'à côté, sinon l'opération était impossible. Celui qui suivait un arracheur un peu juste, qui n'arrivait pas à prendre suffisamment large devant, lui, prendre plus large pour compenser. On estimait qu'un travailleur pouvait arracher une boisselée (3) dans sa journée.

Le lin était laissé ensuite un certain temps sur le sol pour permettre



wech aoget mat e veze graet horzennoù gantañ ha gwerzhed d'ar marc'hadour. Marc'hadourien a oa barzh ar vro, e Plegad lakomp. Dre amañ e veze gwerzhed alies d'ur marc'hadour deus ar C'hozh Varc'had, Meudeg a oa e anv. Ar C'hozh Varc'had, ac'hann, a zo en dro da dregont kilometr pe dost. Mont a rae an dud gant o c'hirri hag o c'hezeg da gas o lin di. Ar marc'hadour a bae al lin diouzhtu, en deiz ma vezent kaset. An dud ne oant ket abred o tistreiñ d'ar gêr gant o c'hirri gollo, noz anezhi eveljust. Tapout a raent Plouillio ha goude e rankent tremen dre Lokmikael ha treujiñ al lev-draezh. Hag eno, 'meus klevet e veze a-wechoù laeron o c'hortoz anezhe da skanvaat dezhe o yalc'h. Bet oa bet kavet ur wech ur marc'hadour lien deus Montroulez, lac'het eno hag hanter goloet gant an traezh. Se oa gwechall gozh e poent ne oa ket a hent a-hed an aod na ti ebet...

Koñverz al lin a zo bet kouezhet e kas er vro-mañ nebeut goude ar brezel.



N'eo ket echu...

le rouissage(4), il était retourné régulièrement à l'aide d'un bâton. Parfois, selon le temps, il n'était pas encore rentré au moment où commençaient les battages.

Une fois bien roui, il était lié en gerbes et vendu. Il y avait des marchands de lin dans le pays, à Plouégat Guerrand, par exemple. Mais, le plus souvent, c'était un marchand du Vieux Marché(5) qui l'achetait, il s'appelait Meudec. Le Vieux Marché est situé à près de trente kilomètres d'ici. Les paysans allaient y porter leur lin avec charrettes et chevaux. Le marchand payait le jour même. Puis ils revenaient avec leurs charrettes vides, tard dans la nuit. Ils passaient par Ploumilliau puis Saint-Michel-en-Grève avant de traverser la lieue de grève. Et là, j'ai entendu dire qu'il y avait des voleurs qui les attendaient pour les délester de leur bourse. Une fois même, on avait trouvé un marchand de toile de Morlaix assassiné et à moitié recouvert de sable. C'était il y a bien longtemps, à une époque où la route le long de la mer n'existait pas et où l'endroit était désert...

Le commerce du lin a cessé peu de temps après la guerre.

A suivre...

*(1) Entre la St Georges et la St Marc, c'est-à-dire entre le 23 et le 25 avril. Le créneau était étroit!*

*(2) Le journal correspondait à un demi-hectare. C'était, en principe, la surface que pouvait labourer un homme, en une journée, avec charrue et chevaux. Cette mesure était la plus utilisée quand il s'agissait de grandes étendues, de fermes, par exemple.*

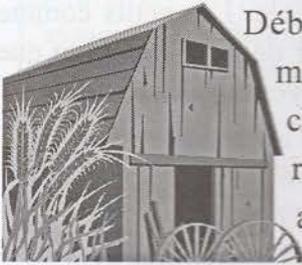
*(3) La boisselée, ou contenu d'un boisseau représentait 12,5 litres. Cette mesure à grains (poezellad ed) est utilisée ici comme mesure de surface et correspond à 5 ares. C'était l'une des plus utilisées pour les petites et moyennes étendues avec le palevarzh ou quart employé localement pour un cinquième d'hectare. Les autres mesures, rennad ed (10ares) et samm ed (40ares) ont été abandonnées au début du siècle.*

*(4) Le rouissage ne se faisait déjà plus, à cette époque, dans les bassins de rouissage ou rouissoirs dont il existe encore quelques-uns dans la commune.*

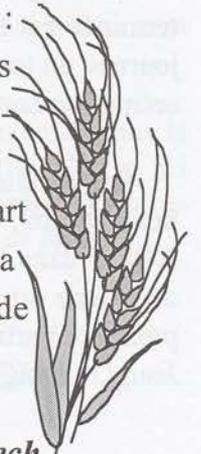
*(5) Ce nom est la traduction locale avec l'adjectif "kozh" placé devant comme dans l'usage ancien. Les habitants du Vieux-Marché disent "ar Ouerc'hed". NDLR*

## "En amzer-se : an eost e Treger"

### LES CHARROIS...

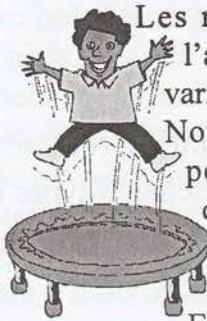


Début Août venait l'époque des charrois, le temps était venu de rentrer la moisson à la ferme. Chaque exploitation de taille moyenne possédait 3 types de charrettes - le " car-bouet " véhicule léger servant comme son nom l'indique à rentrer le trèfle, l'herbe de la prairie, l'ajonc à broyer, la fougère etc... c'était aussi utilisé pour aller à la foire ou faire certaines courses. Venait ensuite le tombereau (ar ch'ar teil) pour le fumier, les pommes de terre les betteraves, il possédait un système de bascule permettant un déchargement rapide. Enfin venait la grande charrette " le car eost " pour transporter les gerbes, les fagots, le lin. C'était donc elle qui était en usage pour la moisson. C'était tout un art que de faire une bonne et belle charretée qui supporterait les cahots des mauvais chemins d'alors sans se défaire. Par précaution on l'arrimait fermement à l'aide de forts cordages (tortissoù) serrés par des treuils placés judicieusement à l'avant et à l'arrière de la charrette. Dans ce qu'allait être l'aire à battre le fermier édifiait les grandes meules (ar bernioù bras) - Cette aire pouvait être variable selon les cultures existantes dans les petits champs attenants à la ferme (al liorzou). Souvent elles s'élevaient dans la cour même si elle était assez spacieuse (ar leur) - Là aussi, il fallait beaucoup de soins, d'abord il ne fallait pas que la pluie pénètre dans la structure (En Bretagne il ne pleut jamais !!) J'ai toujours dans les oreilles les recommandations paternelles : il faut que le centre, le noyau (ar c'halon) de la meule soit dur pour que les gerbes mises en cercle tout autour soient toujours penchées vers l'extérieur. Il fallait aussi que la meule soit juste assez importante pour accepter toute la récolte, et qu'elle soit bien proportionnée : belle autrement dit. C'était un grand sujet de fierté pour le constructeur. L'idéal était d'avoir 3 meules dans sa cour : blé, avoine et orge. La disposition de cet ensemble devait tenir compte du style de batteuse appelée à intervenir dans quelques jours - Ces édifices temporaires visibles de loin étaient un sujet de conversation dans le quartier : on parlait de l'abondance de la récolte, mais aussi de l'esthétique : il y avait des meules ventruées, obèses, d'autres maigrichonnes mal proportionnées, trop nombreuses... Il y avait dans nos campagnes de vrais "artistes en meules". Vers le 15 Août (Pardon de Kernitron en Lanmeur) un bruit caractéristique s'élevait quelque part dans la campagne : c'était la première " mécanique ". Elle allait donner le branle à la dernière phase de la moisson : le battage - Dont je parlerai longuement dans de prochains articles.....



Jean Clech

## L'Amicale Laïque



Les manifestations organisées par l'amicale laïque cette année ont été variées.

Nous tenons à remercier toutes les personnes pour l'aide précieuse qu'elles nous ont apportée et pour leur participation active.

En février, les parents comme les enfants se sont initiés à la fabrication de crêpes et ont démontré leur talent. Des stages supplémentaires pourront être mis en place pour devenir " crêpier(ère) confirmé(e) " et acquérir une expérience lors du Fest-Noz annuel.

Les recettes accumulées ont permis de financer en partie le voyage des CM en Alsace, diverses sorties et achats nécessaires à l'école. Elles permettront en outre d'aider les sorties piscine ( à Morlaix) prévues au 1er trimestre de l'année scolaire pour les classes GS-CP et CE.

L'année scolaire s'est terminée par un beau spectacle que nous ont concocté les enseignants et les enfants. Les parents ont pu découvrir un spectacle de qualité. Les costumes, la mise en scène, les acteurs.... peuvent faire pâlir les plus grands appartenant au monde du spectacle. Les parents émerveillés en ont parlé longuement toute la soirée.

Cette journée agréable en surprises s'est terminée par la fête de la musique. Un moment, une journée où tout le monde s'est retrouvé autour d'une animation comme on n'en a jamais vu.

Par ailleurs, nous vous attendons, vous et le beau temps, pour le fest-noz qui aura lieu le 10 AOUT dans la cour de l'école. Ainsi vous pourrez découvrir ou redécouvrir les SONERIEN DU et en première partie Sonerien An Aod (sonneurs de Saint Jean Du Doigt).

Enfin, une sortie vélo est prévue en septembre ouverte à tous. Les " anciens " se feront un plaisir d'accueillir les nouveaux parents lors de cette journée conviviale. Les petits comme les grands feront le petit tour de la belle région que nous avons la chance de côtoyer tous les jours.

L'amicale aura donc bien rempli sa double mission :

- Auprès des enfants, qui grâce aux fonds recueillis bénéficient de matériel et d'activités.
- Auprès des parents, qui trouvent là l'occasion de se rencontrer dans un contexte simple et chaleureux.

Nous profitons également de cet article pour remercier Jean-Claude Thilloz représentant la municipalité, pour son intervention auprès de l'inspecteur de l'Académie. En effet l'école a connu depuis les vacances de pâques quelques petits soucis notamment pour les remplacements des instits absents. Jean Claude Thilloz s'est chargé de prendre contact avec l'inspection, d'expliquer la situation et d'encourager l'inspecteur à venir sur place pour rencontrer les parents d'élèves et les instits.

La situation s'est nettement améliorée, mais il reste encore un mi-temps qui n'est pas remplacé. Est-il nécessaire de manifester, de montrer notre mécontentement à chaque fois pour que l'administration fasse son travail ?

Mais une chose est sûre, et nous l'avons constaté lors de la réunion du mardi 13 juin et le jeudi 15, c'est que l'ensemble des parents se mobilisent et qu'ils se sentent concernés par ce qui se passe au sein de l'école.



Pascale Abbé- Christine  
Le Coat

## L'Amicale Laïque (suite) : "l'affichage sauvage"

L'Amicale Laïque de Guimaëc organise depuis 3 ans un Fest-noz au mois d'août avec les Sonerien Du. Afin d'informer un large public, ils apposent de nombreuses affiches sur le Pays de Morlaix. L'association a quelque temps après reçu un procès verbal de gendarmerie avec les infractions suivantes :

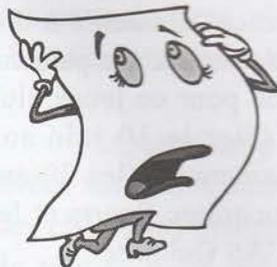
- Apposition d'une affiche sur un signal réglementaire, ou son support, ou tout autre équipement intéressant la circulation routière,
- Apposition d'une publicité en agglomération ou sur un support interdit,
- Apposition d'une publicité sans y faire figurer les mentions obligatoires. Art 5 et 11 du décret du 11.02.76. 2 et 31/1 du décret du 21.11.80. 5 et 30 de la loi du 29.11.79. et du décret du 21.11.80.

Après un débat inter-associatif, plusieurs idées ont été retenues et quelques jours plus tard, nous nous décidions à mettre en place une charte. Un groupe de travail a été mis en place pour élaborer cette charte.

Les associations signataires de cette Charte sont essentiellement composées de bénévoles qui agissent dans un souci de développement et d'animation socioculturelle, touristique, pédagogique des communes.

Ces associations à but non lucratif contribuent dans le cadre de l'organisation de ces manifestations à une dynamisation des territoires et des communes.

Réunion du 14 avril à Guimaëc  
20h30



" PROJET DE CHARTE  
"PROPOSÉ  
AUX ASSOCIATIONS

- 1) Condition d'affichage
- L'association organisatrice de la manifestation..... en date du..... s'engage à prévenir les autorités suivantes 2 semaines avant la manifestation :
  - La mairie
  - Les gendarmes concernés
  - Les D.D.E. (29 - 22)

2) L'association s'engage à retirer les affiches dans les 3 jours suivant la manifestation.

3) L'association s'engage à ne pas apposer les affiches sur les panneaux de signalisation ainsi que sur les supports de lieux à risques afin de ne pas gêner la visibilité et l'attention des automobilistes et usagers.

4) L'association s'engage à préciser le nom de l'organisateur de la manifestation ainsi que le nom de l'imprimeur sur son affiche.

5) L'association s'engage à ne pas apposer ses affiches à moins de ..... mètres du bord de la route.

6) L'association s'engage à utiliser un support propre solidement fixé pour apposer ses affiches.

7) L'association s'engage à ne pas afficher sur les affiches des autres associations si la date de celle-ci n'est pas passée.

Lors de cette réunion, certaines questions n'ont pas trouvé de réponses :

Pourrait-on avoir plus de panneaux d'affichage à l'entrée et la sortie des bourgs ?

Comment améliorer la possibilité d'affichage sur les communes et que peuvent-elles proposer ?

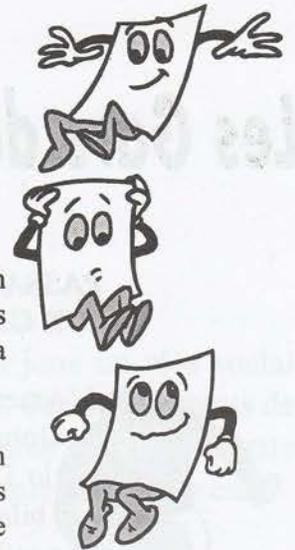
Quels types de support serait-il souhaitable d'utiliser ?

Comment gérer l'occupation des panneaux et quelles sanctions dans le cas d'abus ?

Nous organisons une prochaine réunion dans le courant du mois de septembre avec les élus et les autorités afin d'apporter d'éventuelles réponses à ces questions. Vous serez informés par voie de presse.

Pour tous contacts :

ULAMIR CENTRE SOCIAL  
TRÉGOR OUEST  
Tél. 02 98 67 51 54



## Les Gars de la Rive

### PASSAGE DE TEMOIN AUX GARS DE LA RIVE



L'Assemblée Générale de l'entente Guimaëc - Locquirec s'est tenue le Dimanche 21 mai. Avec des bilans assurés, elle s'est de plus voulue constructive pour la pérennité du club.



#### Bilan sportif

L'équipe fanion a réalisé - au regard des ambitions affichées - un parcours un peu décevant : des points capitaux n'ont pas été engrangés à des moments décisifs. Aussi se voit-elle de nouveau contrainte à jouer en 3e division pour la saison 2000-2001, groupe, il faut le dire, un peu galère.

Les jeunes n'ont pas évolué sous les couleurs du club : les "moins de 13 ans" ont joué avec Plestin Les Grèves, les poussins et benjamins avec Lanmeur. Cette "solution" soulève un problème de fond, d'autant que les Gars de la Rive possèdent toujours un groupe "débutants" motivé et prometteur. Va-t-on continuer à former les jeunes pour les voir ensuite faire le bonheur des clubs voisins ?

#### Perspectives

Tirant les enseignements de ce constat, l'Assemblée Générale a élaboré un dispositif mettant l'accent sur l'encadrement de ces jeunes. L'un des volets concerne l'appel aux compétences de joueurs séniors volontaires : Christophe LE MASSON, Patrick CILLARD, Christophe GALEZ et Yannick GESTIN rejoignent ainsi Francis LE SCOUR dans le staff technique "jeunes".

Les autres points, plus volontaristes, consistent en l'engagement d'une équipe "poussins" dès cette

saison, de poursuivre les ententes en attendant la relève en "benjamins" et "moins de 13 ans".

L'équipe A se voit sérieusement renforcée à l'inter saison ; Dès lors, il est envisagé d'engager une équipe B, garante également d'émulation au sein du groupe. Celui-ci aura un nouvel entraîneur - Yvon ESPRIT - qui donne rendez-vous à ses troupes début août avec un menu déjà copieux.

#### Bureau rajeuni

Les anciens souhaitent passer la main. Désormais, le club est présidé par Philippe COMBES, secondé par Joël LE ROC'H et Arnaud OLLIVIER. Franck THEPAULT est le nouveau secrétaire et trouvera aide auprès de Francis LE SCOUR déjà bien rodé à cette tâche. Enfin, David GALEZ-DILASSER aura en charge la trésorerie aidé par Yves-Marie LE FOLL également rompu aux comptes financiers.

Bien entendu, les "sortants" Gwénolé GUYOMARC'H, Alain TROADEC, Pierrick RAOUL et Jean-François BARAZER faciliteront la transition à leurs côtés.

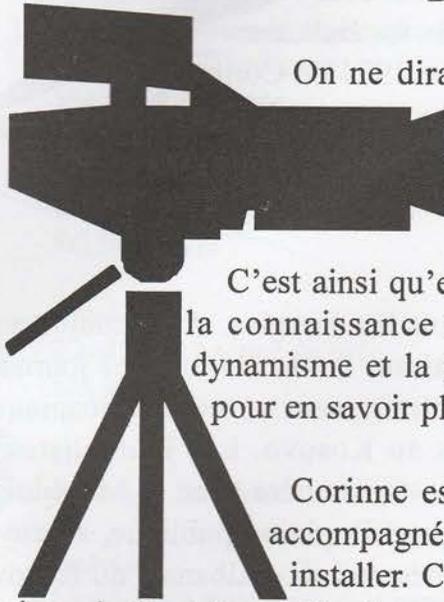
Au programme (entre autres) de ce nouveau bureau : le passage d'un fonctionnement d'entente à une structure de fusion. Du pain sur la planche pour ce jeune club qui va fêter le 10 juin son cinquantième (les 30 ans de Locquirec Sports et les 20 ans de l'AS Guimaëc !)



Pour les bureaux  
Alain TROADEC

## Entretien avec Corinne Perthuis

### DU JOURNALISME A L'HUMANITAIRE



On ne dira jamais assez, combien le commerce local joue un rôle social indispensable dans notre petite communauté. Car non contents de faire leur marché, les chalands en profitent pour tailler la bavette avec Armand, Gaëlle ou Brigitte, ou tout simplement entre eux.

C'est ainsi qu'en sortant de l'INTER, en ce début du mois de juillet 99, j'ai fait la connaissance de Corinne Perthuis par un heureux hasard. Séduit par le dynamisme et la gentillesse du personnage, je la recontacte en ce début d'année, pour en savoir plus sur ses activités qui ne sont pas ordinaires.

Corinne est venue passer ses vacances plusieurs fois dans notre région, accompagnée de son mari, Thijs et de ses enfants, avant de se décider à s'y installer. C'est ainsi, qu'il y a environ trois ans, ils font l'acquisition de la maison de Runizin, vieille demeure de caractère gardée par des cyprès centenaires, à deux pas de la mer. Leur résidence principale est à Paris, mais ils viennent ici régulièrement se ressourcer certes, mais aussi travailler, puisque Thijs, journaliste pour la radio hollandaise y installe ici, à l'occasion, son équipement d'enregistrement.

En ce début du mois d'avril, par une matinée ensoleillée, Corinne m'a reçu pour un entretien fort passionnant sur ses activités professionnelles.

Après avoir fait son droit, et être passée par science-po elle réussit brillamment des études de journalisme et devient correspondante pour France 2 à Moscou, poste qu'elle occupera jusqu'en 1994. Car, lasse de relater les persécutions, les souffrances des minorités ethniques des pays de l'est, elle veut passer à l'action. Elle décide ainsi de rentrer au HCR, Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés.

Quand on parle de réfugiés, des images resurgissent, de milliers de personnes jetées sur des routes par les guerres, emportant avec elles leurs modestes viatiques sur des charrettes bringuebalantes tirées par des chevaux, voire des tracteurs. Mais le statut de réfugié n'est pas forcément lié à la guerre. On peut être contraint de quitter son pays par crainte d'être persécuté pour ses idées politiques, religieuses, ou du fait de sa race.

Ainsi le HCR est créé en 1951, directement issu de l'ONU pour une période de trois ans, suite à l'exode massif des réfugiés des pays d'Europe de l'Est ruinés par la guerre. Il a pour vocation de protéger et d'assister les réfugiés et de coordonner l'aide humanitaire. Pour une période de trois ans... On connaît le provisoire qui dure, surtout en cette période d'après-guerre où



## Entretien avec Corinne Perthuis (suite)

le monde est en ébullition permanente. Les tensions sont à leur paroxysme après l'explosion du bloc de l'Est mettant le feu dans les Balkans. La purification ethnique est en marche. En Bosnie tout d'abord en 1994 où Corinne fait ses premières armes. Son rôle est d'être la porte-parole du HCR en France, interlocutrice des associations humanitaires, des médias, du gouvernement. Elle ne se contente pas de son bureau parisien mais intervient sur le terrain. Elle a choisi les pays de l'Est car elle parle couramment le russe.



Plus récemment c'est le conflit au Kosovo qui mobilise les énergies. Avec toujours ce cortège incessant de réfugiés, (le HCR fait état de 920 000) faisant la une de tous les journaux écrits et parlés. Pourquoi cet intérêt soudain ? Parce que, contrairement au conflit bosniaque, Milosevic interdit aux journalistes de couvrir les événements au Kosovo. Les journalistes se retrouvent donc bloqués à la frontière et notamment à Blacé, poste-frontière avec la Macédoine, où le HCR a coordonné l'installation des camps de réfugiés. Aussi l'opinion publique, abreuvée d'images de souffrances et de désespoirs, prend conscience du désarroi des Albanais du Kosovo. Craignant des conflits ethniques liés à la surpopulation, la Macédoine refuse l'entrée des réfugiés sur son territoire. Les pays d'Europe occidentale se décident à ouvrir leurs frontières, sauf la France qui traîne les pieds, craignant une montée du nationalisme. Sous la pression Jospin permet enfin au printemps 1999, la venue de 6 500 Kosovars en France.

Après cinquante ans d'existence, force est de constater que le rôle du HCR est plus que jamais d'actualité, puisque l'on dénombre pas moins de 22 millions de réfugiés dans le monde. Le HCR est devenu la véritable vitrine humaniste des états, affirme Corinne, leur conscience morale, qui leur permet de se dédouaner de leur rôle humanitaire. Le HCR, c'est en 1999, plus de 4 200 personnes réparties dans 274 bureaux, qui interviennent dans 120 pays.

Aujourd'hui la paix est revenue au Kosovo et les habitants sont rentrés chez eux. Certes il faut reconstruire, les villages pillés, incendiés, les villes en ruine, les infrastructures mitraillées. Le HCR a quitté au printemps le Kosovo. Mission terminée. Mais pour Corinne ce n'est pas fini. La situation est toujours fragile dans les Balkans, au Monténégro. Sans parler de la Tchétchenie où le HCR intervient actuellement à la frontière, en Ingouchie, et prend en charge quelques 250 000 réfugiés tchétchènes. Et la Sierra Leone ou les îles Fidji sont autant de lieux où les droits de l'homme sont bafoués.

Décidément y aura-t-il un jour une trêve pour l'humanitaire ? Y aura-t-il un jour tout simplement une trêve pour l'Humanité ? Mais s'il y a toujours des hommes qui se haïssent au point de se faire la guerre, il y aura alors des philanthropes, telle Corinne, prêts à livrer bataille sur le front de la misère physique et morale des peuples opprimés.

Jean Yves Creignou

## Takez Patatez : une recette trégorroise

### Ingrédients

- 750g de pommes de terre cuites à l'eau
  - 250g de farine ordinaire
  - 50g de farine fluide
  - 1 œuf
  - 1 cuillerée de lait
  - Gros sel (pour la cuisson des pommes de terre)
  - Sel fin, poivre
- pâte**
- 1 œuf
  - 2 cuillerées à soupe de lait
  - Sel, poivre
- libris**
- Huile
  - Beurre ou Saindoux
- cuisson**

### Matériel

- 1 grande jatte à défaut la cuve de la marmite sous pression
- 1 moulin à légumes ou 1 presse purée
- 1 planche à pâtisserie et un rouleau
- 1 cuillère à soupe
- 1 fourchette
- 1 bol
- 2 poêles (diamètre du fond 22 cm approximativement)
- 1 chiffon propre
- 1 assiette
- 1 grille à pâtisserie ou un grand plat de service

### Préparation de la pâte

- Cuire les pommes de terre en robe des champs (avec leur peau), les peler, les laisser refroidir et les écraser au moulin à légumes dans un grand récipient.

- Y incorporer l'œuf entier, le lait, la farine ordinaire, le sel fin, le poivre.

- Mélanger et malaxer le tout à la main.

- Diviser la pâte obtenue en 4 parties égales (ou pâtons) les déposer sur une assiette.

- Pour éviter que ces pâtons collent aux doigts : passer chacun d'eux dans la farine fluide déposer dans le grand récipient maintenant vide, le malaxer imprégné de farine jusqu'à obtenir une boule homogène susceptible d'être abaissée comme une pâte à tarte.

- Fariner légèrement la planche à pâtisserie et son rouleau, abaisser la première boule de pâte qui devra avoir la dimension du fond de la poêle (la plus petite si les deux pâtes ne sont pas identiques) d'environ 8 mm d'épaisseur.

### Préparation des libris

- Dans un bol battre à la fourchette : l'œuf entier, le lait, une pincée de sel fin et de poivre.

### Cuisson des takez

- Faire chauffer une cuillerée d'huile dans une poêle, bien la graisser à l'aide d'un chiffon propre.

- Déposer un fond de pâte dans la matière grasse chaude.

- Dorer le dessous avec une cuillerée de libris, l'étaler au pinceau ou à défaut avec le dos de la cuillère, en profiter pour abaisser la pâte à la limite du fond de la poêle.

- Laisser cuire (à feu moyen) la galette jusqu'à ce que le libris devienne opaque.

- Pendant ce temps, faire fondre une noix de beurre ou de saindoux dans la 2ème poêle.

- Décoller la galette à l'aide d'une spatule longue, la retourner et la déposer dans la 2ème poêle.

- La galette appelée takez est cuite quand le 2ème côté est doré. La déposer sur une grille ou un plat de service, elle peut être découpée en 4 ou 5 parts.

### Précaution à prendre avant la cuisson de la prochaine galette

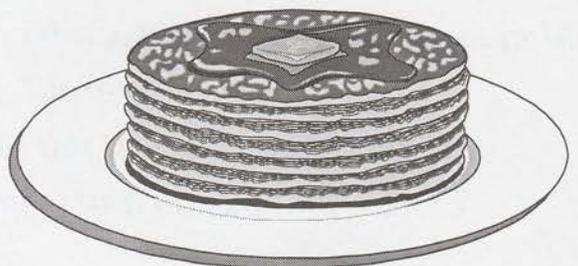
- Nettoyer la poêle à l'aide d'un chiffon gras

### Dégustation

Le takez peut être servi tiède ou froid

A l'ancienne, avec du lard, du beurre, de la confiture. En entrée, avec du saumon fumé, de la salade, du fromage blanc auquel on aura ajouté des fines herbes (ciboulette, persil, cerfeuil), un filet de vinaigre, une pincée de sel et de poivre.

**Bon appétit !**



## Calendrier des fêtes

**15 juillet :** Pardon de Poul Rodou, soirée moules/frites  
suivie d'un concert de G. Jaffrès

**16 juillet :** Photo du siècle à 16 heures devant l'église

**Du 21 juillet au 20 août :** Exposition de peintures - Salon d'été

**30 juillet :** Fête de la Terre à Poul Rodou

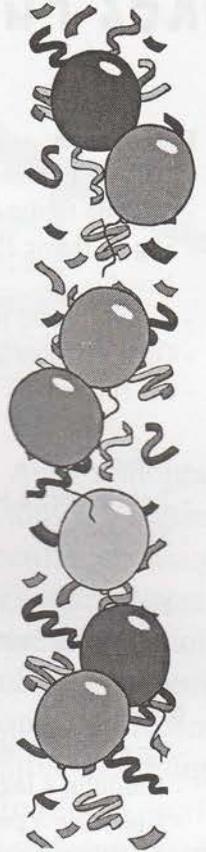
**5 août :** Soirée Antillaise (salle An Nor Digor)

**10 août :** Fest Noz (Amicale Laïque)

**10 septembre :** Pardon de N. D.-des-Joies

**17 septembre :** Pardon de Christ avec cochon grillé

**4 novembre :** Fest Noz du Foyer Rural



## Jeux

### Charade

*Les chattes font leurs câlines  
Quand elles veulent mon premier ;  
On fait des chemises fines  
Au moyen de mon dernier.  
Mon tout a, cher lecteur, des ailes en partage,  
Et, sans être marin,  
Il aime quand le vent fait rage,  
Et ne craint pas du tout le grain.*



Solution page 31

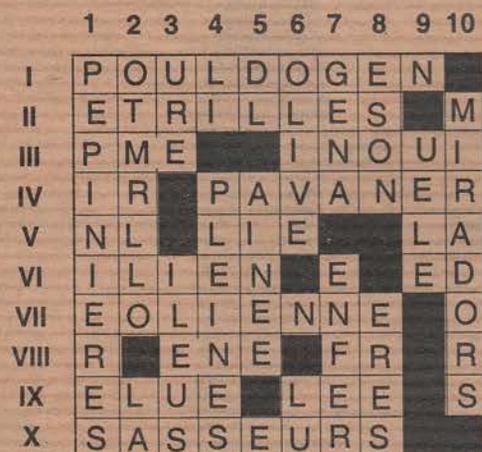
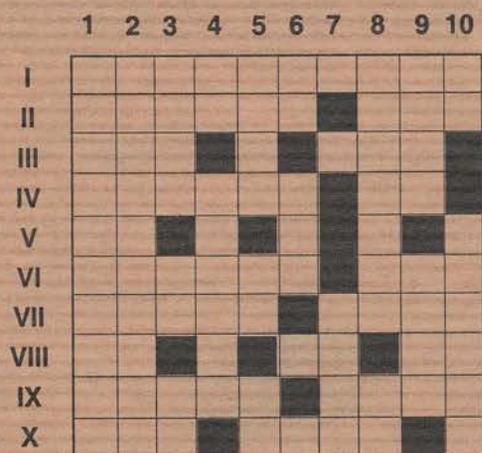
# Suis les fils...

Prends la première lettre de chaque mot et place la au bon endroit.  
Découvre ainsi le sport préféré d'Adam



# Mots croisés 21

S  
o  
l  
u  
t  
i  
o  
n  
n  
°  
2  
0  
0



## Horizontalement

- I - Les femmes ont font une de temps en temps.
- II - Se pratique en Corse - Département.
- III - Peut être propre - santé mondiale.
- IV - Pour nos toits - devint vache.
- V - Consonnes.
- VI - Utile au bricoleur - vieille colère.
- VII - Toile de lin - c'est mieux d'en avoir deux.
- VIII - Véhicule léger - grade dans la marine - Maison bretonne.
- IX - Fixer son domicile - goût désagréable.
- X - A l'église - A ce moment.

## Verticalement

- 1 - Lieu dit à Guimaëc.
- 2 - Excité.
- 3 - Prénom masculin - berge - arbre.
- 4 - Monsieur en abrégé - travail des champs.
- 5 - Chauffe l'hiver - consonnes - article étranger.
- 6 - Renforce une affirmation - pronom personnel.
- 7 - Prénom arabe.
- 8 - Sud Ouest africain - consonnes.
- 9 - Homme politique slovaque - tradition.
- 10 - Adverbe - Lire une 2e fois.

## Humour

A l'heure où la cuvée 2000 est prête à être servie, voici quelques perles du BAC 1999 concoctées par des potaches qui ne manquaient pas d'imagination

### PERLES DU BAC FRANÇAIS 1999

- Le calendrier révolutionnaire commence en Primaire
- Vendémiaire correspond à la saison des vidanges
- La génétique arrivera un jour à clownner les gens
- En 1934, Citroën révolutionne la construction automobile en sortant la traction à vent
- Les sacrifices humains étaient courants chez les paktèques
- A la conférence de Versailles, pour les Français : Clémenceau ; pour les Anglais : Boy George
- Le chèvre est un fromage fait avec du lait de brebis
- Le cerveau a des capacités tellement étonnantes qu'aujourd'hui pratiquement tout le monde en a un
- Quant il voit, l'oeil ne sait pas ce qu'il voit. Il envoie une photo au cerveau qui lui explique
- La datation au carbone 14 permet de savoir si quelqu'un est mort à la guerre
- Un litre d'eau à 20° plus un litre d'eau à 20° égalent deux litres d'eau à 40°
- L'homosexualité n'est pas une maladie, mais personne n'aimerait l'attraper
- L'indice de fécondité doit être égal à deux pour assurer le renouvellement des générations parce qu'il faut être deux pour faire un enfant. On peut s'y mettre à trois ou quatre mais deux suffisent
- Un prévenu est quelqu'un qu'on a mis au courant

Solution de la charade : Moût - Lin : Moulin